

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GILLES LAFRANCE	Numéro de permis 2014016	Date d'inspection Le 01 juin 2022	
Nom de l'établissement Centre éducatif l'envol de Dieppe		Numéro de téléphone (506) 384-2361	
Adresse 11 ruelle David Dieppe NB E1A 0J7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été observés;

- le ratio
- le coin d'affichage
- les effets personnels
- les activités planifiées et documentées
- les dossiers d'employés

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé une activité de causerie avec le calendrier, une activité dirigée avec les animaux de la ferme, la collation, les jeux libres et une autre activité dirigée avec des moutons.

Tous ses éléments sont conformes au moment de l'inspection.

Il y a eu une discussion au sujet du parc de jeux du quartier relié avec le permis de cet établissement. La mentore en assurance de la qualité a répondu aux questions de la responsable.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 juin 2022

Date

original signé par
Louise Desrochers

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 juin 2022

Date